

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le jeudi 24 septembre 2020 à 15h00 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères Mireille Decelles et Carmen Lepage et les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 15h00.

2020-09-15  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge – Mise en commun des opérations et biens meubles et signature d'une nouvelle entente
- 3) Dépôt du projet du Règlement 2020-02 décrétant une dépense de 418 049.53 \$ et d'un emprunt de 418 049.53 \$ pour la réfection du chemin Guénette – Ponceau VI-05.
- 4) Travaux du chemin Guénette ◊ Ponceau VI-05 – Octroi du contrat
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2020-09-16

#### **2. RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – MISE EN COMMUN DES OPÉRATIONS ET BIENS MEUBLES ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE**

CONSIDÉRANT la création de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, soit une régie administrative, avec les municipalités de La Macaza, Lac-Saguay et Nominique;

CONSIDÉRANT le retrait de la Municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres restantes désirent se prévaloir de l'article 6 de ladite entente et effectuer la mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge telles que précisées précédemment;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a mandaté la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza à signer la nouvelle entente;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

De se prévaloir de l'article 6 de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et d'effectuer a mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente à intervenir afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

Que tous les actifs et les passifs relatifs à l'administration, les opérations et les biens meubles du Service de sécurité incendie soient transmis à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adoptée

2020-09-17

**3. DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2020-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 049.53 \$ ET D'UN EMPRUNT DE 418 049.53 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN GUÉNETTE – PONCEAU VI-05.**

Il est, par la présente, déposé par Michel Chouinard conseiller, le projet du Règlement 2020-02 décrétant une dépense de 418 049.53\$ et d'un emprunt de 418 049.53\$ pour la réfection du Chemin Guénette – Ponceau VI-05 qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée

2020-09-18

**4. TRAVAUX CHEMIN GUÉNETTE ◊ PONCEAU VI-05 – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et d'adopter à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réfection du chemin Guénette relativement au remplacement du ponceau VI-05 à Excapro inc au montant inscrit dans la soumission reçu et conditionnel à l'approbation du Règlement 2020-02 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'aucun ouvrage ne sera effectué avant l'approbation par la ministre dudit règlement.

Adoptée

2020-09-19

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 15h55

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse